



## **Concours des Artistes Sénonais Spécial « JEUX OLYMPIQUES 2024 » : Création de timbres personnalisés en partenariat avec le Club de Philatélie de SENS**

### **I] CONTEXTE GENERAL DES JO 2024 :**

L'année scolaire 2023-2024 est l'occasion de célébrer au cœur de l'École les valeurs du sport olympique et paralympique portées notamment par la charte olympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage. C'est aussi une opportunité pour favoriser la construction d'une citoyenneté active et engagée.

Les jeux olympiques et paralympiques d'été se dérouleront en France respectivement du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024. Durant toute l'année scolaire 2023-2024, l'École est appelée à faire vivre à ses élèves toutes les dimensions du sport : physiques, culturelles, artistiques, citoyennes, patrimoniales. Une note de service décrit l'organisation de cette année.

### **Quelques rappels sur les évènements de l'année scolaire 2023/2024 :**

#### **1) La Journée nationale du sport scolaire**

La **journée nationale du sport scolaire** (JNSS) a eu lieu le 20 septembre 2023. À tous les échelons du sport scolaire, des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous sont organisées en rapport avec le thème de la célébration des jeux olympiques et paralympiques et des athlètes du monde entier.

#### **2) La journée paralympique**

La journée paralympique s'est tenue, quant à elle, **le 8 octobre 2023**.

#### **3) La semaine olympique et paralympique**

Chaque année, et en 2024 **du 2 au 7 avril**, tous les élèves de la maternelle au lycée peuvent participer à la **semaine olympique et paralympique**. Cette opération permet en particulier d'associer des pratiques physiques et sportives à l'enseignement moral et civique. C'est l'occasion de travailler des thématiques telles que le fair-play, les valeurs du sport et de l'olympisme ou encore de l'égalité, de la santé et de l'inclusion des élèves en situation de handicap.

#### **4) La journée olympique**

Créée en 1948, la **journée olympique** se déroule chaque année **le 23 juin**. Plus qu'une manifestation sportive, cette journée est organisée pour promouvoir dans le monde entier les valeurs olympiques sur la base des trois piliers « bouger, apprendre et découvrir ».

## 5) Le parcours de la flamme olympique en France et à SENS (89)

Cette année sera également celle du parcours de la flamme olympique, qui traversera de nombreux départements en France métropolitaine et en outre-mer.

À cette occasion, les élèves pourront être mobilisés autour de la géographie du relais, de la symbolique de la flamme et mettre en évidence leurs réalisations développées au sein de projets éducatifs :

<https://www.paris2024.org/fr/parcours-relais-flamme-olympique/>

**La flamme à SENS passera le jeudi 11 juillet 2024, horaire à préciser.**

Cette action éducative contribue à transmettre la mémoire des Jeux Olympiques aux jeunes générations en termes d'héritage et de célébration.

### III] REGLEMENT DU CONCOURS :

Dans le cadre du concours, il est proposé aux élèves de produire collectivement un travail autour des jeux olympiques par le biais de la création d'un timbre personnalisé aux couleurs des JO 2024 à SENS.

#### 1) Les Élèves concernés

Peuvent participer au concours :

- Les **classes ou groupe élémentaires** à partir du CM des écoles publiques et privées
- Les **classes ou groupes multi-niveaux** comprenant des élèves de CM2 (CM1/CM2, CE2/CM1/CM2...) des écoles publiques et privées et élèves des IME
- Les **classes des collèges** publics et privés de SENS
- Les **classes des lycées** publics et privés de SENS
- Les **établissements scolaires ou périscolaires du Grand Sénonais** dans les conditions évoquées ci-dessus.

#### 2) Les Objectifs pédagogiques

**Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

Dans le cadre du concours, tous les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture peuvent être mobilisés :

- en permettant aux élèves d'exprimer leurs idées de façon artistique (domaine1);
- en leur donnant la possibilité de construire un projet impliquant des recherches personnelles et une coopération entre eux (domaine 2) ;
- en leur transmettant les valeurs fondamentales sur lesquelles s'appuie notre République et en leur permettant d'acquérir la capacité à juger par eux-mêmes, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société (domaine 3) ;
- en leur offrant la possibilité de concevoir des projets créatifs nécessitant des savoirs et des compétences scientifiques, technologiques et artistiques (domaine 4) ;

- en les conduisant à mobiliser leurs connaissances et à renforcer leur culture permettant la compréhension de l'évolution du monde contemporain (domaine 5).

### 3) Les Programmes d'enseignement

Cette action s'appuie fortement sur les programmes d'enseignement du cycle 3, particulièrement ceux d'histoire et d'enseignement moral et civique, mais aussi d'autres disciplines (français, géographie, histoire des arts, langues vivantes, arts plastiques, éducation musicale, etc.)

Ce concours s'inscrit dans le [parcours citoyen de l'élève](#), lequel structure la continuité et la progressivité des apprentissages et des expériences de l'élève autour des connaissances dispensées dans le cadre de l'enseignement moral et civique, de rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne, d'engagements dans la vie de l'établissement comme dans des projets ou actions éducatives.

Le concours s'inscrit également dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève de l'école primaire au lycée. [L'éducation artistique et culturelle](#) (EAC) conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.

### 4) Les Modalités de participation

La participation au concours se fait dans le strict cadre d'**une seule et même classe avec son enseignant**.

**Chaque classe participante doit réaliser une ou plusieurs « œuvre(s) collective(s) », qui peut s'inspirer d'une œuvre artistique, alliant expression littéraire, plastique ou numérique.** Cette œuvre citoyenne et mémorielle doit traduire le travail d'appropriation de l'héritage des Jeux Olympiques par les élèves.

Le projet doit mobiliser **l'ensemble de la classe**, tous les élèves doivent y contribuer.

En effet, chaque classe participante devra réaliser au minimum une œuvre en format A3 sous forme de dessins en lien avec les thèmes proposés. Au minimum 6 élèves devront réaliser un dessin collectif.

Si plusieurs dessins sont réalisés au sein de la classe, l'enseignant devra choisir avec l'ensemble des élèves le dessin qui sera présenté lors du concours.

A côté de l'œuvre réalisée, les groupes devront exprimer en quelques phrases le choix de la thématique, les échanges autour du thème et leur choix des symboles marquants de leur interprétation créative.

**Pour chaque école, 4 dessins, au final, seront sélectionnés pour le concours.**

Le service événementiel pourra éventuellement aiguiller les classes ou écoles participantes sur les orientations à donner et restera disponible pour toute question ou renseignement.

**Attention : ne pas utiliser les vrais symboles des JO : Anneaux olympiques, flamme olympique, mascotte, Tour Eiffel des JO). Ils doivent être dérivés ou réinterprétés.**

### 5) Les thématiques proposées

Les thématiques proposées pour la création collective de timbres selon les 4 thématiques suivantes :

- Les Valeurs de l'olympisme
- L'Histoire des Jeux Olympiques
- Les épreuves olympiques et paralympiques
- Le passage de la flamme à SENS le 11 juillet 2024

### 6) Les dates du concours

La mise en œuvre du concours est du **17 octobre 2023 – 16 Février 2024**.

Les dessins sélectionnés seront présentés et réalisés sous forme de timbres postaux.

Les timbres gagnants : 2 écoles élémentaires, 1 collège, 1 lycée seront présentés pour **La foire de SENS**.

La ville de SENS offrira les livrets à la classe et à l'établissement gagnant.

### 7) L'association partenaire du concours

Ce concours est mis en place par la ville de SENS en lien avec l'association :

**Club Philatélique Sénonais** situé au 5 rue Rigault à SENS.

L'association peut intervenir pendant le concours pour les classes qui en font la demande. Cette intervention pédagogique sera consacrée à l'histoire des timbres postaux (liens avec les grandes Guerres et l'Histoire de la communication) ainsi que sur les modalités concrètes de réalisation des timbres (aide à la création collective).

Contacts pour une intervention dans les classes ou pour tout renseignement :

Carine BENTOLILA 06 45 76 02 00 ou [c.bentolila@grand-senonais.fr](mailto:c.bentolila@grand-senonais.fr)

L'association vendra les livrets de timbres personnalisés dans ses locaux à partir du lancement officiel du timbre pendant **la foire de SENS le samedi 27 avril 2024**.

L'association exposera tous les dessins réalisés lors de son exposition compétition régionale des 11 et 12 mai 2024(salle des fêtes de Sens) et pendant le passage de la flamme à SENS (mezzanine marché couvert de Sens).